Conflits d'intérêts

Comme je l'ai dit, nous avons des inquiétudes vis-à-vis de la façon dont le projet couvre les conjoints. Or, je suis toujours d'avis que le projet de loi devrait obliger à dévoiler publiquement les biens des parlementaires, plutôt qu'à faire des déclarations secrètes. Je crois que le Comité parlementaire devrait avoir certains pouvoirs, et on sait qu'actuellement les pouvoirs du Comité, selon le projet de loi, ne sont pas tellement clairs. Afin que des mesures de conformité puissent fonctionner, les déclarations publiques devraient être réelles, et la législation est plutôt embrouillée en ce qui a trait à cela.

[Traduction]

Certains prétendent que la rigueur des règles relatives au conflits d'intérêts ou du code d'éthique du gouvernement découragera les gens de se porter candidats à des charges publiques. Voici un extrait, qu'on trouve à la page 375, du rapport de la Commission d'enquête sur les faits reliés à des allégations de conflit d'intérêts concernant l'honorable Sinclair M. Stevens:

La loi américaine, à ce qu'on peut en juger, fonctionne raisonnablement bien. Il y a eu des critiques concernant l'insuffisance d'enquêtes et de mesures d'application mais, dans l'ensemble, la loi a été bien accueillie.

J'ai été particulièrement intéressé d'apprendre que les exigences concernant la divulgation n'avaient pas découragé «les honnêtes gens» de se lancer dans la politique ni de postuler une charge publique. Par exemple, le Center for Responsive Politics a mené, en 1985, une étude auprès des membres de la Chambre des représentants et du Sénat américain et aucun des répondants n'a dit que les exigences concernant la divulgation financière avaient pesé sur sa décision de se porter candidat.

Autrement dit, rien ne prouve que les règles sur les conflits d'intérêts, en particulier celles sur la divulgation des biens, découragent les gens de postuler une charge publique, comme certains le prétendent.

Je soutiens le contraire. En fait, des règles justes et appropriées inciteront probablement des gens à poser leur candidature à des charges publiques parce qu'ils savent que, au lieu du triste spectacle que nous avons parfois sous les yeux aujourd'hui, leur réputation d'élus sera rehaussée. Une lacune du projet de loi, je le répète, c'est qu'il ne prévoit pas la divulgation publique des renseignements. Dans son rapport, le juge Parker a bien fait ressortir que cela devait être un élément de toute loi ou de tout code de conduite sur les conflits d'intérêts. Il déclarait aussi que la divulgation des renseignements au public ne devait pas s'appliquer que dans le cas des parlementaires, mais aussi dans le cas de leurs conjoints.

• (1650)

Je lis un extrait de la page 383 du rapport de la Commission Parker où le juge Parker déclare:

Compte tenu de ces points de vue et malgré le sentiment de malaise qu'un homme pourrait éprouver à voir ses affaires étalées en public à cause du poste que sa femme occupe, je suis convaincu qu'un régime moderne touchant les conflits d'intérêts nécessite la divulgation publique des intérêts financiers du conjoint, qu'il s'agisse d'un homme ou d'une femme. La tendance relevée dans toutes les provinces du Canada, qui est d'exiger ce type de divulgation, renforce ma conclusion.

En d'autres mots, ce que dit le juge Parker, c'est que dans les provinces où existent des règles sur la divulgation des intérêts de ceux qui assument des charges publiques, les conjoints sont toujours visés eux aussi.

Dans son projet de loi, le gouvernement ne propose qu'une forme édulcorée, si l'on peut dire, de ces règles. Il est assez intéressant de noter que c'est cet aspect du projet de loi qui a été le moins bien accueilli, particulièrement par les conjoints des députés d'en face.

Il y a quelque temps, le ministre a voulu donner l'impression que c'était son gouvernement qui avait inventé les règles d'éthique en matière d'administration publique et que c'était l'absence de telles règles qui nous avait conduit à la situation que nous vivons aujourd'hui. C'est tout à fait inexact. Le gouvernement conservateur n'a pas inventé ces règles. J'ajouterai même qu'à mon avis, ce gouvernement plus que tout autre a besoin de telles règles. Quoi qu'il en soit, les premières lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui ont été présentées au Parlement—et j'en ai ici un exemplaire—l'ont été le 8 novembre 1974 . . .

Une voix: Pendant 18 ans, il n'y a pas eu de loi.

M. Boudria: ... par le premier ministre de l'époque, M. Trudeau. Le 7 août 1979, le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), alors qu'il était premier ministre, a proposé de nouvelles lignes directrices. Il ne s'agissait pas d'une loi non plus, mais nous lui pardonnons cette offense. Il a pris cette initiative en 1979, lorsqu'il était premier ministre du Canada. J'entends les conservateurs d'en face murmurer: «Ce n'était pas une loi.» C'est exact. Il est juste de dire que le très honorable secrétaire d'État, lorsqu'il était à la tête du pays, n'a pas eu le cran de présenter une mesure législative, pas plus que ses prédécesseurs. Si c'est là où veut en venir la secrétaire parlementaire que j'entends grommeler de l'autre côté, je suis d'accord avec elle.

Le 28 avril 1980, le gouvernement libéral, reporté au pouvoir, a proposé de nouvelles lignes directrices, plus rigoureuses. Ces lignes directrices devenaient de plus en plus complexes, et il n'y a rien là que de très normal si l'on veut s'assurer que les gouvernements restent dans le droit chemin. Le même gouvernement a créé un groupe de travail chargé de produire un rapport à ce sujet.

[Français]

Et j'ai ici en main une copie du rapport de ce groupe de travail sur les conflits d'intérêts, groupe de travail qui était présidé par l'honorable Michael Starr, qui avait également comme membre l'honorable Mitchell Sharp,—ces deux personnes étaient les coprésidents-et le directeur exécutif du projet était un dénommé J. Patrick Boyer, le même qui est aujourd'hui député en cette Chambre. Ce rapport a été proposé au Parlement, et il recommandait des réformes dans le domaine de l'éthique dans le secteur public. Enfin, tout cela pour dire, madame la Présidente, que le dossier est à l'étude depuis longtemps, et plusieurs gouvernements se sont succédé et ont présenté des initiatives différentes. Donc, le ministre qui nous présentait son projet de loi tantôt était un peu dans l'erreur, c'est le moins que l'on puisse dire, lorsqu'il nous suggérait que son gouvernement avait inventé la roue. Ce gouvernement n'a pas inventé grand chose, comme nous le savons, madame la Présidente.